CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE

@Tiime

MISES À JOUR LE 20/11/2026

1. PRÉAMBULE

LE CLIENT DOIT LIRE ATTENTIVEMENT ET ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE AT TIIME (CI-APRÈS DÉFINI) AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

CES CONDITIONS DE SERVICE DÉFINISSENT LES CONDITIONS ET OBLIGATIONS LIEES A LA FOURNITURE AU CLIENT DES SERVICES AT TIIME, PAR LA SOCIÉTÉ AT TIIME (@TIME) ET TIIME APPS (CI-APRÈS DÉFINI).

TOUTE UTILISATION ET/OU RECOURS AUX SERVICES AT TIIME PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AUX CLIENTS IMPLIQUENT L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE AT TIIME, CE QUE LE CLIENT DES SERVICES AT TIIME DÉCLARE ET RECONNAÎT EXPRESSÉMENT.

ELLES FORMENT, AVEC LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS AUXQUELS ELLES FONT RÉFÉRENCE, UN CONTRAT (CI-APRÈS LE « CONTRAT ») ENTRE LA SOCIÉTÉ, TIIME (CI-APRÈS DÉFINI) ET LE CLIENT.

L'UTILISATION DES SERVICES SUR LE SITE EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS CAPABLES DE SOUSCRIRE DES CONTRATS EN DROIT FRANÇAIS.

2. DÉFINITIONS

Les termes précédés d'une majuscule au sein des présentes Conditions Particulières de Service Plateforme Agréée (PA) de Tiime auront la définition suivante :

- « **CGS** » : désigne les Conditions Générales de Service de la Société auquel le Client a adhéré disponibles ci-après : https://www.tiime.fr/conditions-generales-de-service
- « **CPS @Tiime** » ou « **CPS** » : désigne les présentes Conditions Particulières de Services applicables à la fourniture du Service « @Tiime ».
- « **Documents d'identification** » : désigne les documents nécessaires à la vérification qu'une relation d'affaire puisse être nouée avec les Clients.
- « **Fournisseur de Services PEPPOL** » : désigne une entité fournissant des points d'accès Peppol (AP) et des services de Service Metadata Publisher (SMP) sur le réseau PEPPOL.
- « **Partenaires** » : désigne l'ensemble des entités qui collaborent avec TIIME APPS et/ou TIIME SOFTWARE dans le cadre de l'exécution de leur activité et qui, à ce titre, sont mandatées ou habilitées à réaliser pour son compte les procédures de vérification d'identité client ou des entreprises.
- « **Service(s)**» : désigne l'ensemble des services fournis par la Plateforme Agréée de la Société au Client en vertu des présentes, tels que décrits à l'Article 5 des CPS

- « **@Tiime** » ou la « **Société** » : désigne la société AT Tiime, société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 1.000.000€, dont le siège social est situé au 15 rue Auber 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 922 078 522 et est immatriculée PA (https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees)

Les termes précédés d'une majuscule au sein des présentes CPS et qui n'auraient pas été définis par ailleurs au sein de celui-ci auront la définition qui leur est donnée par les CGS.

3. OBJET - VALIDATION - ACCEPTATION

L'utilisation des Services est réservée aux professionnels capables de souscrire des contrats en droit français.

L'utilisation et/ou le recours aux Services proposés au Client à travers TIIME APPS implique son acceptation sans réserve des présentes CPS. Le seul fait d'utiliser les Services entraîne l'acceptation pure et simple des présentes CPS.

Il est précisé en tant que de besoin, que le Client peut sauvegarder ou imprimer les présentes CPS, à condition toutefois de ne pas les modifier.

La version des CPS disponible en ligne sur le Site prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes, conformément au droit commun.

Les présentes CPS sont complétées par les CGS. Elles forment avec les CGS un Contrat indivisible et indissociable selon l'ordre de prévalence décroissant suivant :

- les présentes CPS ;
- les CGS.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes CPS ont été mises à jour à la date figurant en première page des présentes CPS.

Les présentes CPS sont applicables pendant toute la durée d'utilisation des Services par le Client.

Le Client est informé que les CPS pourront faire l'objet à n'importe quel moment d'une mise à jour dans les conditions de l'article 10 des présentes CPS.

Les modifications ultérieures de ces CPS seront opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne.

5. DESCRIPTION DU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

5.1. Dispositions des Services

Les Services ont pour objet principal d'assurer :

- l'émission, la transmission et la réception des factures électroniques, l'extraction et la transmission des données de transactions, de facturations, et le cas échéant de données de paiement à l'administration ;
- la gestion des statuts de traitement des factures électroniques ;
- la fourniture et la mise à jour des informations relatives du Client permettant d'assurer le fonctionnement de l'annuaire central.

Les fonctionnalités étant plus amplement détaillées sur le Site et, tels que prévus par l'ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 et le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (e-reporting).

Le Client est informé que la Société se réserve le droit de modifier, d'améliorer, ou de supprimer les Services à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

5.2. Vérification de l'adéquation des besoins aux Services

Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à l'utilisation des Services à la vérification de leur adéquation à ses besoins.

Il appartient donc au Client de vérifier que les Services proposés par TIIME APPS et la Société sont adaptés à ses besoins et aux exigences légales et réglementaires applicables à ses activités.

5.3. Émission et Transmission de factures électroniques

Les Services permettent au Client d'émettre et de transmettre toutes leurs factures entrant dans le champ d'application de la réforme de la facturation électronique conformément aux conditions prévues par l'article 289 bis du CGI à condition que ces dernières soient transmises dans un des formats du socle (UBL, CII, FacturX) et que les contrôles techniques et syntaxiques réalisés par @Tiime soient concluants.

5.4. Réception de factures électroniques

Le service de réception des factures électroniques proposé par @Tiime permet aux fournisseurs du Client de lui adresser des factures électroniques au travers du Service @Tiime.

Afin d'activer le service de réception, le cas échéant le Client doit transmettre par voie informatique tous documents d'identifications requis par TIIME APPS et signer le mandat prévu à cet effet, désignant @Tiime comme Plateforme Agréée. Ce mandat permet à @Tiime de l'inscrire dans l'annuaire central prévus par l'article 289 bis du Code Général des Impôts et désigner @Tiime en qualité de Fournisseur de Services PEPPOL aux fins de l'enregistrer comme participant PEPPOL, permettant à ses fournisseurs de lui transmettre des factures électroniques depuis leur propre Plateforme Agréée.

Les Clients reconnaissent et acceptent expressément qu'à défaut de validation des documents d'identifications par TIIME APPS ou par ses Partenaires, leur souscription aux Services sera caduque de plein droit, sans que la responsabilité de la Société puisse être engagée.

Le Client utilisateur du service de réception de factures électroniques accepte la transmission par @Tiime de ses données nécessaires au Service @Tiime aux (i) autres Plateformes Agréées, des (ii) autorités publiques gérant l'annuaire précité et des (iii) Fournisseurs de Services PEPPOL de ses fournisseurs. @Tiime doit partager et actualiser les informations relatives au Client prévues par l'article 242 nonies H, II du Code général des impôts, annexe II dans l'annuaire tenu par le portail public de facturation afin de créer l'adresse de facturation électronique du Client lui permettant de recevoir les factures électroniques de ses fournisseurs.

5.5 Accès aux Services et souscription

L'accès aux Services nécessite la création par le Client d'un Compte Client dans les conditions de l'Article 8.1 des CGS et la souscription à une Offre comprenant les Services.

L'accès aux Services est strictement limité aux Fonctionnalités comprises dans l'Offre souscrite.

Le Client garantit agir pour son propre compte à des fins professionnelles et être immatriculé en France.

Le Client reconnaît et accepte que la date de souscription aux Services diffère de leur date effective d'activation. Un délai minimum d'un (1) jour ouvré à compter de la date de souscription est nécessaire pour mettre la mise en service desdits Services. Ce délai ne saurait engager la responsabilité de TIIME APPS.

La Société s'engage à ce que le service de réception des factures proposé par les Services soit opérationnel au plus tard à la date légale (i.e le 1er septembre 2026) et d'émission (le 1er septembre 2027) pour les TPE, PME et microentrepreneurs.

5.6. Statuts de traitement des factures électroniques

Les Services permettent au Client de suivre l'état d'avancement du traitement de ses factures électroniques émises et reçues, de leur dépôt jusqu'à leur encaissement, au moyen des statuts prévus par la réglementation applicable.

Le Client peut, au travers des Services, (i) approuver une facture électronique reçue en tout ou partie, (ii) la refuser, (iii) la mettre en litige en cas de désaccord sur son contenu, ou (iv) suspendre son traitement dans l'attente de pièces justificatives ou de précisions de la part de son fournisseur. Le statut correspondant est transmis par @Tiime à la Plateforme Agréée de l'émetteur et, le cas échéant, à l'administration.

Il appartient au Client d'appliquer les statuts dont la mise à jour lui incombe, notamment le statut « Refusée » et, le cas échéant, le statut « Encaissée » dans les délais réglementaires

de transmission des données de paiement. La Société n'est pas responsable d'un défaut ou d'un retard de mise à jour imputable au Client.

6. MODALITÉ D'UTILISATION DES SERVICES

Les Clients reconnaissent et acceptent expressément que les Services sont fournis par l'intermédiaire d'Utilisateurs habilités, dont les droits dépendent du profil qui leur est attribué. La signature du Contrat peut être faite par l'Utilisateur qui dispose des droits pour représenter et engager le Client. l'Utilisateur peut être un mandataire social ou une personne physique distincte du mandataire social, expressément mandaté par le Client.

Par ailleurs, le Client peut donner procuration à des Utilisateurs, habilités à utiliser les Services en son nom et pour son compte, et sous son entière responsabilité.

Le Client, par le biais de ses Utilisateurs, s'engage expressément à ne pas faire un usage anormal des Services et à agir en toutes circonstances de manière conforme aux conditions du Contrat. Le Client s'engage à porter à la connaissance des autres Utilisateurs les conditions du Contrat.

7. SÉCURITÉ

Les fonctionnalités des Services sont protégées par l'interface TIIME APPS via un mot de passe choisi par le Client en suivant les éventuelles exigences requises. Le Client doit renseigner ce mot de passe pour se connecter aux Services. Il est conseillé au Client de modifier régulièrement ce mot de passe.

Le Client est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe, ainsi que toute autre donnée ou information nécessaire pour accéder aux Services. Le mot de passe étant strictement personnel, le Client s'engage à ne pas le divulguer à des tiers et à prendre toute mesure nécessaire à cette fin.

Si le Client s'aperçoit que son mot de passe ou son numéro de téléphone mobile ont été utilisés à son insu pour accéder aux Apps et/ou réaliser des opérations dont il n'est pas à l'origine, il doit contacter dans les plus brefs délais aux coordonnées suivantes : donnees-personnelles@tiime.fr

8. CONDITIONS FINANCIÈRES

8.1. Prix des Services

Les Services, comprenant la réception et l'émission de factures électroniques, sont inclus dans l'ensemble des Offres proposées par TIIME APPS, disponibles sur la page : https://www.tiime.fr/tarifs.

À compter de la 1001ème facture électronique reçu et émise au cours d'un même mois calendaire, @Tiime se réserve le droit de suspendre l'émission de nouvelles factures électroniques au travers des Services jusqu'au premier jour du mois calendaire suivant, après en avoir informé le Client par tout moyen. Le Client demeure seul responsable de l'émission des factures ainsi suspendues au regard de ses obligations légales.

La Société pourra, à compter du mois calendaire suivant ce dépassement, proposer au Client une Offre adaptée à son volume ou lui facturer les factures reçues excédentaires selon les tarifs en vigueur publiés sur la page https://www.tiime.fr/tarifs.

8.2. Évolution du prix

Le prix de l'Offre @Tiime et des Fonctionnalités associées peut être amené à évoluer selon les modalités prévues aux CPS.

Le prix payé par le Client sera calculé sur la base des tarifs applicables au moment de l'établissement de la facture.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES

Le Client accepte expressément que ses données ou les données de ses factures soient transmises :

- à l'administration
- aux prestataires de services et sous-traitants liés contractuellement à la Société en vue de la fourniture de leurs Services;
- aux sociétés d'expertise-comptable partenaires de TIIME APPS avec lesquelles le Client est ou entre en relation contractuelle, en vue de l'actualisation des données collectées par ces sociétés; et
- aux sociétés Tiime Apps, Tiime Connect, Tiime Care, Tiime Sales, Tiime, Tiime software ainsi que TMFS lorsque celles-ci mettent en commun des moyens, notamment informatiques.

A cet effet, le Client peut autoriser TIIME APPS à lever le secret professionnel à l'égard des tiers en lui indiquant par écrit les tiers autorisés à recevoir les informations le concernant. A ce titre, le Client autorise expressément son Expert-Comptable à transmettre toutes données le concernant à TIIME APPS et à la Société. Ces tiers recevant les informations couvertes par le secret professionnel sont tenus de les conserver strictement confidentielles.

10. MODIFICATIONS

La Société, et TIIME APPS se réservent le droit de modifier à tout moment les CPS et de faire évoluer les Services proposés. Le Client est libre de résilier sa souscription aux Services en suivant les modalités de l'article 12 « RÉSILIATION ET SUSPENSION » des présentes s'il s'oppose à une modification appliquée par TIIME APPS. Tout Client qui a

recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des présentes modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

À tout moment, la Société se réserve le droit de modifier, à sa seule discrétion, ses Services. En cas de modification, le Client recevra une notification.

11. DURÉE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de son acceptation en ligne par les Parties, sous condition suspensive de validation des Documents d'identifications.

12. RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1. Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut demander à tout moment par écrit la résiliation des Services en adressant un email à l'adresse aide@tiime.fr. Lorsque le Client désigne une autre Plateforme Agréée ou demande la désactivation de son accès aux Services, les stipulations de l'article 13 s'appliquent.

12.2. Résiliation de plein droit et suspension des Services

Tout manquement par le Client aux dispositions des présentes CPS ainsi que toute infraction aux lois et règlements pourra entraîner la suspension immédiate ou la résiliation de plein droit des Services par la Société.

En cas de perte de la qualité d'assujetti à la TVA par le Client, de radiation de ce dernier ou de cessation de son activité et sauf disposition contraire convenue par écrit, la Société se réserve le droit de suspendre ou désactiver automatiquement l'accès aux Services, sans préavis, et sans que cette suspension ou désactivation n'ouvre droit à indemnisation.

La suspension ou la désactivation de l'accès aux Services prévue au présent article ne prive pas le Client de l'accès à ses factures et à leur historique, ni de la possibilité de les exporter, dans les conditions des articles 13.2 et 13.4, sous réserve de l'article 13.5.

En cas de résiliation ou de désactivation des Services à l'initiative de la Société, celle-ci en informe le Client par écrit et lui rappelle qu'il lui appartient de désigner une autre Plateforme Agréée dans les conditions de l'article 13.1. Les stipulations des articles 13.2 et 13.4 s'appliquent alors, sous réserve de l'article 13.5. À défaut de désignation d'une nouvelle Plateforme Agréée à la date d'effet de la résiliation, celle-ci emporte la désactivation de l'accès du Client aux Services dans les conditions de l'article 13.4.

12.3. Dispositions et conséquences communes de la résiliation des Services

La résiliation des Services n'a pas pour effet automatique la résiliation des autres services souscrits auprès de TIIME APPS éventuellement souscrits par le Client.

Le cas échéant, les autres Services continueront d'être fournis conformément aux conditions applicables, et les obligations financières associées resteront dues.

Le Client continuera à bénéficier des autres Services sans interruption, conformément aux Conditions de Service applicables.

13. CHANGEMENT DE PLATEFORME AGRÉÉE (PORTABILITÉ)

13.1. Changement de Plateforme Agréée

Le Client peut à tout moment désigner une autre Plateforme Agréée pour la réception de ses factures électroniques. Le changement est initié par la nouvelle Plateforme Agréée, sur la base de l'accord formel signé par le Client, conformément au processus de changement de Plateforme Agréée publié par l'administration. La Société s'engage à répondre à la demande de la nouvelle Plateforme Agréée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

La Société ne peut s'opposer au changement que si (i) l'adresse de facturation électronique ou le SIREN visé lui est inconnu, (ii) le Client a demandé l'annulation du changement, ou (iii) la demande fait doublon avec une demande en cours ou déjà traitée.

13.2. Conséquences du changement de Plateforme Agréée

À compter de la date d'effet du changement, le Client ne peut plus émettre ni recevoir de nouvelles factures électroniques au travers des Services.

Pendant une durée de douze (12) mois à compter de cette date, la Société s'engage à assurer, sans frais pour le Client, le traitement des factures échangées avant la date d'effet, à savoir : (i) la mise à jour et la transmission de leurs statuts, y compris les statuts obligatoires, (ii) la transmission à l'administration des données d'e-reporting de la dernière période concernée, et (iii) l'accès du Client à ses factures et à leur historique.

Cet accès comprend la possibilité, pour le Client, d'exporter ses factures électroniques (fichiers PDF intégrant le format Factur-X) ainsi que l'historique de leurs statuts, au moyen du service d'export standard de la solution TIIME APPS accessible depuis son Compte Client.

13.3. Documentation de mobilité

La documentation relative au changement de Plateforme Agréée est mise à la disposition du Client, gratuitement et sans condition, sur le Site : https://support.tiime.fr/fr/articles/762066-comment-changer-de-plateforme-agreee.

13.4. Désactivation sans désignation d'une nouvelle Plateforme Agréée

Il est recommandé au Client de désigner une nouvelle Plateforme Agréée avant de mettre fin à son utilisation des Services. Le Client qui souhaite désactiver son accès aux Services

sans désigner de nouvelle Plateforme Agréée en fait la demande par email à l'adresse aide@tiime.fr.

À compter de la désactivation, le Client ne peut plus émettre ni recevoir de nouvelles factures électroniques au travers des Services et demeure seul responsable du respect de ses obligations légales en matière de facturation électronique. Pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date de désactivation, la Société assure, sans frais pour le Client, le traitement des factures échangées avant cette date dans les conditions prévues à l'article 13.2.

13.5. Limites au maintien des Services

Le maintien des Services prévu aux articles 13.2 et 13.4 est consenti sous réserve d'un usage des Services par le Client conforme à leur objet. La Société se réserve le droit de suspendre ou de limiter ce maintien, sans préavis ni indemnité, lorsqu'elle dispose d'éléments sérieux et concordants laissant présumer que le Client utilise ou a utilisé les Services à des fins frauduleuses, notamment par l'émission de factures fictives ou de complaisance ou par l'usurpation de l'identité d'un tiers. Elle en informe le Client par tout moyen, sauf disposition légale contraire.

Cette suspension ou limitation s'entend sans préjudice des obligations que la Société tient en propre de son statut de Plateforme Agréée, notamment la transmission à l'administration des statuts obligatoires et des données d'e-reporting.

14. FORCE MAJEURE

La clause de force majeure définie dans les CGS s'applique mutatis mutandis aux obligations découlant du présent CPS.

15. RÉCLAMATIONS

En cas de difficultés concernant les Services, le Client peut contacter l'adresse email de contact : aide@tiime.fr.

16. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société est limitée à la réparation des dommages directs. Ainsi, la responsabilité de la Société ne peut pas être engagée en cas de dommages indirects (tels que, sans que cela soit limitatif, les pertes financières, pertes de revenus, perte de clientèle, atteinte à l'image, dommage moral) qui pourraient résulter de l'utilisation des Services. La Société ne peut pas être tenue responsable des dommages causés par l'application des obligations légales et réglementaires auxquelles ils sont soumis.

Le Client garantit la Société, ses employés et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un tiers ou d'une autorité publique et le cas échéant, indemnise la Société de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant à l'utilisation des Services par le Client ou ses Utilisateurs de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la violation des droits de propriété intellectuelle du fait de l'utilisation des Services.

17. DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données à caractère personnel (ci-après les « **Données personnelles** ») du Client est régi par le présent Contrat, ses Annexes ainsi que la Politique de protection des données de @Tiime.

En acceptant le présent Contrat, le Client autorise @Tiime à communiquer ses Données personnelles à des partenaires ou sous-traitants dont une activité leur a été externalisée pour l'exécution des Services.

18. INTÉGRALITÉ

Les dispositions des présentes CPS expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Clients et la Société. Elles prévalent sur toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des CPS, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

19. NULLITÉ

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CPS sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CPS garderont toute leur force et leur portée.

Le cas échéant la Société s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

20. TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses, les titres seront réputés non-écrits.

21. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CPS sont régies par la loi française, sans préjudice des dispositions impératives applicables du droit du pays de résidence du Client.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CPS, les parties aux présentes CPS attribuent expressément compétence aux Tribunaux et juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.